

Fiche de données de sécurité

page: 1/13

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.02.2019

Version: 1.0

Produit: **Ultrafuse PPSU**

(ID Nr. 944995/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 08.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Ultrafuse PPSU

dénomination chimique: Ultrafuse PPSU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Impression 3D

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF 3D Printing Solutions B.V.
Eerste Bokslootweg 17
7821 AT Emmen, NetherlandsAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

polymère à base de :

[1,1'-Biphényl]-4,4'-diol, polymère à base de 1,1'-sulfonylbis[4-chlorobenzène]

Numéro CAS: 25608-64-4

3.2. Mélanges

Pas applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

dioxyde de carbone

Indications complémentaires:

Eviter la formation de poussières à cause du risque d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: sensible au gel Eviter le dépôt de poussières.

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-------------------------------------|--|
| Etat physique: | filament |
| Couleur: | naturelle |
| Odeur: | inodore |
| Seuil olfactif: | non déterminé |
| Valeur du pH: | non soluble |
| température de transition vitreuse: | 220 °C (1.013 hPa) |
| Intervalle d'ébullition: | (1.013 hPa) Ne peut être déterminé, la substance/le produit se décomposant. |
| Point d'éclair: | Non applicable, le produit est un solide. |
| Vitesse d'évaporation: | Le produit est un solide non volatil. |
| Inflammabilité: | non inflammable |
| Limite inférieure d'explosivité: | Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage. |
| Limite supérieure d'explosivité: | Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage. |
| Température d'auto-inflammation: | 580 - 600 °C (DIN 54836) |
| Pression de vapeur: | non applicable |
| Densité relative: | Pas de données disponibles. |

| | |
|---|---------------------------------------|
| densité de vapeur relative (air): | Le produit est un solide non volatil. |
| Solubilité dans l'eau: | non soluble |
| Solubilité (quantitative) : | insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | L'étude n'est pas nécessaire. |
| Auto-inflammabilité: | non auto-inflammable |
| Décomposition thermique: | > 400 °C |
| Viscosité dynamique: | L'étude n'est pas nécessaire. |
| Risque d'explosion: | aucune propriété explosive |
| Propriétés comburantes: | non comburant |

9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

| | |
|----------------|-----------------------------|
| hygroscopie: | non hygroscopique |
| Répartition | Pas de données disponibles. |
| granulométrie: | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut contenir des poussières fines explosibles, ou celles-ci peuvent se former par abrasion lors du transport ou des opérations de transvasement.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les charges électrostatiques. Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

monoxyde de carbone, dioxyde de soufre

Lors d'une forte surchauffe du matériau, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le contact avec la produit en fusion peut causer des brûlures thermiques.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 (par inhalation):

non déterminé

DL50 (par voie cutanée):

non déterminé

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Aucune irritation envisagée si utilisé aux fins prévues et manipulé de façon appropriée.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

La substance est inerte.

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance est inerte.

Aucune donnée concernant l'effet mutagène n'est disponible. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
La substance est inerte.

Aucune donnée sur l'effet cancérogène n'est disponible. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
La substance est inerte.

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:
La substance est inerte.

Aucune donnée concernant la toxicité pour le développement n'est disponible. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Cette information a été déduite de la structure de la substance.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
La substance est inerte.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Poissons

Le produit n'a pas été testé. Cette information a été déduite de la structure de la substance.

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h), daphnies

non déterminé

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h), algues

non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (0,5 h), bactérie

non déterminé

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Selon l'expérience acquise à ce jour, le produit est inerte et non dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.02.2019

Version: 1.0

Produit: **Ultrafuse PPSU**

(ID Nr. 944995/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 08.11.2019

répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

La consistance du produit ne permet pas sa dispersion dans l'environnement. Dans l'état actuel des connaissances un effet négatif sur l'environnement n'est, par conséquent, pas attendu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|-------------|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.02.2019

Version: 1.0

Produit: **Ultrafuse PPSU**

(ID Nr. 944995/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 08.11.2019

| | |
|---|----------------|
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Sea transport

IMDG

| | |
|------------------------------|--|
| | Not classified as a dangerous good under transport regulations |
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Packing group: | Not applicable |
| Environmental hazards: | Not applicable |
| Special precautions for user | None known |

Transport aérien**Air transport**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.02.2019

Version: 1.0

Produit: **Ultrafuse PPSU**

(ID Nr. 944995/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 08.11.2019

| IATA/ICAO | | IATA/ICAO | |
|--|----------------|--|----------------|
| Produit non dangereux au sens des réglementations de transport | | Not classified as a dangerous good under transport regulations | |
| Numéro ONU: | Pas applicable | UN number: | Not applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable | UN proper shipping name: | Not applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable | Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable | Packing group: | Not applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable | Environmental hazards: | Not applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu | Special precautions for user | None known |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'obligation d'enregistrement selon le règlement REACH CE N° 1907/2006 n'est pas applicable aux polymères.

RUBRIQUE 16: Autres informations

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.